

Pendant cette durée, les véhicules doivent être parqués à l'extérieur en zone autorisée. Tous les véhicules encore présents dans les parkings aux dates et heures indiquées ci-dessus seront enlevés aux frais du propriétaire et mis en fourrière. La Ville de Sion vous remercie de votre compréhension.

Sion, le 5 avril 2019
L'Administration communale



Commune de Sion

Enquête publique

La Ville de Sion soumet à l'enquête publique les demandes déposées par:

- Carrosserie 13 étoiles Sàrl, par Clavien architecture Sàrl, pour la pose de trois enseignes en façades du bâtiment sur la parcelle No 14566, folio 14, zone industrielle 2, à la rue de l'Industrie 42, au lieu dit Parties Neuves. Coord. 2594435/1119550.
- Carrosserie 13 étoiles Sàrl, par Clavien architecture Sàrl, pour l'installation d'un conduit d'aération en façade nord et en toiture du bâtiment sur les parcelles nos 877 et 14566, folio 14, zone industrielle 2, à la rue de l'Industrie 42, au lieu dit Parties Neuves. Coord. 2594435/1119550.
- M. Roger Heierli, pour la pose d'une cabane de jardin sur la parcelle No 9480, folio 103, zone d'habitat collectif B, à la rue Hermann-Geiger 9, au lieu dit Potence. Coord. 2592185/1119280.
- Invista SA, par Atelier 4 architectes SA, pour la construction de trois immeubles d'habitation avec parking souterrain et chauffage à pellets sur la parcelle No 7587, folio 88, zone mixte 3 (plan de quartier), à la rue de Pierre-fleur à Uvrier. Coord. 2598300/1122350.

Les oppositions et réserves de droit à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en trois exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication au Bureau des enquêtes du Service des bâtiments et constructions de la Ville, rue de Lausanne 23, 2^e étage, où il peut être pris connaissance des plans déposés tous les jours de 8 h 30 à 11 h 30.

Sion, le 5 avril 2019
L'Administration communale



Commune de Vétroz

Prolongation de la zone réservée Plan des vignes

Le Conseil municipal de Vétroz rend notoire qu'en séance du 25 mars 2019, le Conseil général a décidé de prolonger la zone réservée Plan des vignes publiée dans le Bulletin officiel du 5 mai 2017 au sens de l'article 19 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT) et de l'article 27 LAT pour les zones à bâtir situées d'une surface de 8000 m² affectée en zone résidentielle 0.3, selon le plan d'affectation des zones (PAZ) en vigueur.

Les parcelles concernées par la zone réservée sont les suivantes: parcelles nos 2898 (partiel), 2899, 2983 (partiel), 2984, 2970, 2987, 2988, 2989, 2990, 2992, 2996, 10761 (partiel), 12865 et 12965.

Le but poursuivi est fondé sur le fait que le secteur Plan des vignes est un secteur stratégique dans les réflexions communales en matière de développement territorial. La commune souhaite préserver le paysage harmonieux du coteau non

construit. Des réflexions sont en cours afin notamment d'imposer des prescriptions de constructions garantissant une intégration paysagère des constructions d'une part, et l'optimisation des ouvrages d'art nécessaires à la desserte du secteur d'autre part.

A l'intérieur de cette zone réservée, rien ne doit être entrepris qui puisse compromettre les mesures de planification et les dispositions réglementaires en cours d'élaboration.

La prolongation de zone réservée est prévue pour une durée de trois ans.

La décision du Conseil général de Vétroz instituant la prolongation de la zone réservée est mise à l'enquête publique pendant trente jours, soit du 5 avril au 6 mai 2019. Le dossier peut être consulté auprès de l'Administration communale de Vétroz pendant les heures d'ouverture officielles du bureau communal.

Les remarques et oppositions éventuelles, dûment motivées, à l'encontre de la prolongation de la zone réservée, seront adressées, par écrit, au Conseil municipal, dans les trente jours dès la présente publication.

Vétroz, le 5 avril 2019
L'Administration communale



Commune de Veyras

Enquête publique

L'Administration communale de Veyras soumet à l'enquête publique la demande d'autorisation de construire présentée par:

- Dossier No: 2019/05 déposé le 28.03.2019
Requérant: Mounir Florence, Pestalozzistrasse 16, 4600 Olten
Auteur des plans: Rudaz & Partners, Métralie, 26 3960 Sierre
Objet: modification du sol – remblayage
Situation: parcelles No 63-64-65-67-71 au lieu dit Muzot d'en Haut
Coordonnées: 607'950 / 128'550

Consultation: les dossiers déposés peuvent être consultés au bureau communal pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de cette demande doivent être présentées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, dans les trente jours dès la présente parution, à l'Administration communale de Veyras

Veyras, le 5 avril 2019
L'Administration communale



Commune de Vionnaz

Enquête publique

L'Administration communale de Vionnaz soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par:

- Requérante: Mme Martenet-Raboud Nathalie à Vionnaz
Propriétaire: Mme Martenet-Raboud Nathalie à Vionnaz
Auteur des plans: DM-Bois à Saint-Maurice
Objet: pose d'une PAC côté est de la maison existante
Situation: parcelle N° 2752, plan: N° 5
Au lieu dit: Fontanies
Zone: R1 habitat de coteau
Coordonnées: 2'558'397/1'129'012
Dossier déposé le 25 février 2019
- Requérante: Mme Calmes Céline à Vionnaz

Propriétaires: M. et Mme Calmes Christophe et Céline à Vionnaz
Auteur des plans: Nova-Concept piscine et jardins SA à Vionnaz
Objet: Création d'une piscine enterrée (600 cm x 300 cm) côté sud des bâtiments existant

Situation: parcelle de base N° 2785, PPE N° 5735 et 5736, plan: N° 5

Au lieu dit: Fontanies

Zone: R1 habitat de coteau
Coordonnées: 2'558'320/1'129'050

Dossier déposé le 25 février 2019

- Requérant: M. Raboud Patrice à Vionnaz
Propriétaires: M. et Mme Raboud Patrice et Elisabeth à Vionnaz
Auteur des plans: M. Raboud Patrice à Vionnaz

Objet: agrandissement de la fenêtre (120 cm x 210 cm) côté NORD de la villa existante

Situation: parcelle N° 1743, plan: N° 2

Au lieu dit: Clous

Zone: R2 habitat de plaine

Coordonnées: 2'558'615/1'129'099

Dossier déposé le 21 mars 2019

- Requérant: M. Delseth Jean-Luc à Vionnaz
Propriétaire: M. Delseth Jean-Luc à Vionnaz
Auteur des plans: Mme Delseth Sophie à Chenarlier-Troistorrents

Objet: transformation du bureau existant en studio, aménagement de deux fenêtres (60 cm x 60 cm) côté sud et d'une fenêtre (80 cm x 100 cm) côté est de la maison existante

Situation: parcelle N° 1591, plan: N° 8

Au lieu dit: La Fin

Zone: R2 habitat de plaine

Coordonnées: 2'558'850/1'128'950

Dossier déposé le 27 février 2019

- Requérant: M. Taugwalder Anton à Zermatt
Propriétaire: M. Taugwalder Anton à Zermatt
Auteur des plans: BF architecture et technique du bâtiment Sàrl



**Le Canton
du Valais
encourage
la culture**
**Der Kanton
Wallis
fördert Kultur**

www.vs.ch/culture www.vs.ch/kultur



**Vous désirez cibler
les chefs d'entreprises
et les décideurs
de l'économie valaisanne?**

Annoncez dans le BO

Renseignements:
impactmedias
Tél. 027 329 77 11
valais@impactmedias.ch
www.impactmedias.ch/bo



impactmedias